

REGLEMENT INTERIEUR

1- OBJET DU REGLEMENT

Le règlement intérieur a pour but de définir les règles de bon fonctionnement du centre équestre.

2 -RESPECT

Le respect mutuel entre adhérents, personnel et équidés est de rigueur.

3 -ADHESION ET LICENCE FEDERALE

Aucun membre ne peut participer aux activités du club s'il n'a pas acquitté son adhésion, la licence fédérale et accepté le présent règlement fourni à l'inscription.

Pour les enfants de 5 et 6 ans qui ne prendraient pas la licence, s'assurer de l'assurance en RC de celui ci et nous fournir une copie.

Rappel : les cavaliers non-licenciés à la FFE, ne sont pas assurés par le club. En cas d'accident, le club ne peut donc pas faire de déclaration faute d'interlocuteur. Nous ne contrôlons pas la validité d'autre système d'assurance.

Chaque cavalier et parent reconnaît être informé que les risques liés à l'équitation peuvent les atteindre corporellement.

Les cavaliers sont sous la responsabilité de l'enseignant uniquement durant leur séance d'équitation.

Séance de 1H30 ou de 1H15 incluant la préparation de l'équidé ainsi que le cours

L'établissement n'a pas la possibilité de surveiller les enfants mineurs en dehors des séances, ils sont donc sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

4 -TARIFS ET PRESTATIONS

Le règlement du forfait s'effectue en début d'année scolaire. Possibilité de 5 ou 10 règlements. Les cavaliers s'engagent pour l'année en cours.

Aucun remboursement de cours de sera effectué en cas de désistement, sauf cas majeurs justifiés (déménagement, santé)

Le centre équestre accepte les règlements par chèque, espèces et chèques vacances.

En cas d'annulation exceptionnelle d'une séance par le club, celle ci pourra être récupérée durant les vacances.

5 ABSENCES

En cas d'absence à une séance :

Laisser un message sur le répondeur au 02 98 94 73 15 ou sur l'agenda sur le bureau afin que les enseignants puissent modifier le planning de travail des chevaux et de permettre à un cavalier de récupérer un cours.

Les cours pourront être récupérer uniquement sur présentation d'un certificat médical.

6 -PARKING

Le parking se situe aux abords du club, près de la carrière. Pour des mesures de sécurité, Il est interdit de circuler dans l'enceinte du club en véhicule.

Eviter de garer les voitures en double file au bord de la route de l'entrée du bas, afin de ne pas gêner la circulation des voitures et des engins agricoles de ferme voisine.

7 -SECURITE ET SAVOIR VIVIRE

Le port du casque est obligatoire, les adhérents doivent posséder leur propre matériel.

Le gilet de protection dorsale ainsi que le pantalon, les bottes ou boots et mini chaps sont fortement recommandés.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de la structure.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du centre équestre. Tout accident provoqué par un chien en liberté engage la responsabilité de son propriétaire.

8 -RESPECT DU MATERIEL ET DES STUCTURES

Les selleries et le club house sont des lieux pour tous, merci de participer à leurs rangements.

Ne pas faire brouter les chevaux sur les pelouses, ramasser les crottins (cour, manège, lieux d'attache...)

Ne pas nourrir les chevaux (pain ou autres) à causes des risques de jalousie entre chevaux.

Le calme est demandé dans les tribunes du manège ainsi que près de la carrière durant les cours pour ne pas déranger les cours ou surprendre les chevaux.

9 -COMPORTEMENT

Toute personne tenant des propos discourtois ou ayant une attitude incorrecte peut se voir exclure temporairement ou définitivement du centre sans prétendre à la moindre indemnisation.

De même, tout visiteur (cavalier ou pensionnaire de passage) accepte par sa prise de RDV, les clauses de ce règlement. La responsabilité des Ecuries de Locmaria ne peut être engagée dans le cadre d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.